

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels  
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux  
16478

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Marseilleveyre - Programme Européen Life Nature Life  
16/NAT/FR/000593- Convention avec l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche. , soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle qui correspond à 10% de la biodiversité végétale mondiale pour 1,6% de la surface terrestre - ceci associé à un fort taux d'endémisme. Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 34 haut-lieux de biodiversité de la planète.

Face à ces enjeux, le Parc National des Calanques, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et l'écodéveloppement, a proposé de développer un projet européen LIFE sur 5 ans pour préserver ces habitats littoraux.

Le projet se focalise sur le littoral provençal du territoire du Parc National des Calanques qui est soumis à de fortes pressions anthropiques : forte urbanisation, fort attrait touristique, développement des loisirs de pleine nature,... qui conduisent à des bouleversements tels que la perte d'espèces endémiques rares et la dégradation des habitats.

Le projet, dénommé Life Nature Habitats Calanques, a été retenu par la Commission Européenne.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1 - Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés (mise en défens, plantations) pour limiter la dégradation du littoral (fragmentation, piétinement, érosion, stationnement sauvage) et retrouver une intégrité des habitats ;
- 2 - Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, plantation d'espèces locales) ;
- 3 - Renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques et vulnérables, accroître leur viabilité et reconnecter les populations entre elles (renforcement et ré-introduction) ;
- 4 - Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral ;
- 5 - Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne.

Les principales actions qui seront menées sont la restauration des continuités écologiques des habitats littoraux, la canalisation de la fréquentation, l'éradication des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) et la ré-introduction et renforcement des populations d'A. tragacantha,

espèce très vulnérable. Enfin, un programme de communication sur les enjeux écologiques et le partage des expériences, des connaissances et des pratiques ainsi qu'une étude sur la perception des usagers sur actions réalisées sera conduit.

Le Département, conscient des enjeux de préservation des habitats littoraux d'intérêt communautaire, est l'un des principaux propriétaires fonciers du Parc National des Calanques.

Il a donc souhaité participer à ce programme européen. Certaines des actions énoncées ci-dessus étaient, d'ores et déjà, envisagées et prévues dans le plan de gestion.

De plus, dans le cadre de la gestion du domaine départemental de Marseilleveyre, un programme européen permet de faire financer environ 50% des opérations par la Commission Européenne dans les conditions qu'elle décide.

Les autres partenaires du programme sont :

- l'ARPE (partenaire bénéficiaire principal - pilotage administratif, technique, financier, actions communication) ;
- le Parc National des Calanques : bénéficiaire associé (actions scientifiques, techniques, suivi actions de gestion) ;
- La Ville de Marseille : bénéficiaire associé ;
- Aix Marseille Université : bénéficiaire associé ;
- le Conservatoire du Littoral : bénéficiaire associé ;
- le Conservatoire Botanique National Méditerranéen : bénéficiaire associé ;
- Le Naturoscope : bénéficiaire associé ;
- le Conseil Régional PACA : financeur ;
- la DREAL PACA : financeur.

En tant que partenaire bénéficiaire principal et surtout en tant que responsable du pilotage administratif, technique et financier, l'ARPE est le correspondant administratif de la Commission Européenne.

Le présent rapport vise à proposer à la Commission permanente la signature d'une convention bipartite avec l'ARPE qui permettra au Département de pouvoir prétendre à une participation financière de la part de la Commission Européenne.

Lors du dépôt du dossier, le montant total des dépenses était estimé à 3 886 820 € pour l'ensemble des actions menées par tous les partenaires. Les actions du Département sur les sites de Callelongue, de Morgiou, du Mont Rose, du Roy d'Espagne et de Marseilleveyre sont estimées à 627 378 euros (frais de personnel, coûts de structure, etc.) pour une recette de 313 689 euros.

La recette correspondante sera portée au chapitre 74 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

